

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À HUIS CLOS VIA LA PLATEFORME VISIOCONFÉRENCE ZOOM, LE MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 À 16 H 32

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Michèle Fournier, maire de Cloridorme
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. RÉSOLUTION 20-179 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 16 h 32.

3. RÉSOLUTION 20-180 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 soit et est adopté tel que déposé, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020
4. Nomination du comité de vitalisation pour le Fonds régions et ruralité – volet 4
5. Adoption du plan d'action pour l'atténuation des changements climatiques Reporté.
6. Désignation des représentants autorisés aux services de Revenu Québec
7. Désignation des représentants autorisés aux services de Revenu Canada
8. Résolution relative à l'entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ
9. Dossiers d'investissement :
 - a) Fonds de soutien aux municipalités : Ville de Gaspé – Plan et devis – Route industrielle
 - b) Fonds de soutien aux projets structurants : Destination Gaspé – Balado touristique
10. Levée de la séance

4. RÉOLUTION 20-181 : NOMINATION DU COMITÉ DE VITALISATION POUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre en place un comité de vitalisation pour la gestion du volet 4 du Fonds Régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que le mandat de ce comité est de définir le territoire d'application, d'élaborer la cadre de vitalisation, de prioriser les investissements en fonction du cadre de vitalisation et de voir à la gestion du fonds;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte la composition du comité de vitalisation formé de :

- Monsieur Daniel Côté, préfet de la MRC
- Monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la MRC
- Monsieur Noël Richard, maire de Grande-Vallée
- Madame Mélanie Clavet, mairesse de Petite-Vallée
- Madame Michèle Fournier, mairesse de Cloridorme
- Madame Délisca Ritchie-Roussy, mairesse de Murdochville
- Mme Lovia Castilloux, citoyenne de Murdochville
- M. Simon Côté, citoyen de Petite-Vallée
- Un représentant de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

5. ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

REPORTÉ.

6. RÉSOLUTION 20-182 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS AU SERVICES DE REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il est demandé d'identifier les représentants de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Gaspé et des Territoires non organisés (TNO) de La Côte-de-Gaspé auprès de Revenu Québec;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE monsieur Bruno Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alain Paradis, secrétaire-trésorier adjoint et madame Karen Valenzuela, coordonnatrice des finances et de l'administration soient et sont autorisés à :

- Consulter le dossier de la MRC de La Côte-de-Gaspé et des TNO de La Côte-de-Gaspé et à agir au nom et pour le compte de ceux-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passés, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la MRC de La Côte-de-Gaspé et des TNO de La Côte-de-Gaspé pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la MRC et des TNO de La Côte-de-Gaspé aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la MRC ou des TNO, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la MRC et des TNO de La Côte-de-Gaspé à ClicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la MRC et des TNO de La Côte-de-Gaspé et agir au nom et pour le compte de la MRC et des TNO, conformément aux conditions de Mon dossier pour les entreprises;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la MRC et les TNO et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

7. RÉSOLUTION 20-183 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS AU SERVICES DE REVENU CANADA

CONSIDÉRANT qu'il est demandé d'identifier les représentants de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Gaspé et des Territoires non organisés (TNO) de La Côte-de-Gaspé auprès de Revenu Canada;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les personnes suivantes soient et sont nommés représentants de la MRC de La Côte-de-Gaspé et des TNO de La Côte-de-Gaspé pour toutes questions relatives au dossier fiscal de ladite MRC auprès de Revenu Canada ou de tout organisme, le tout relativement au bon fonctionnement de la gestion de la MRC :

- Bruno Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier
- Alain Paradis, secrétaire-trésorier adjoint
- Karen Valenzuela, coordonnatrice des finances et de l'administration

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la MRC et les TNO et qui sont nécessaires au traitement des dossiers avec Revenu Canada.

8. RÉSOLUTION 20-184 : RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SAAQ

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé (ci-après « MRC ») il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la MRC communique certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la MRC a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 18 janvier 2005;

CONSIDÉRANT que par résolution du Conseil, la MRC a désigné monsieur Henri Preston à titre de Coordonnateur de l'entente et madame Diane Shaink à titre de Responsable des employés désignés, de Responsable de la diffusion des renseignements et de Responsable du protocole technique;

CONSIDÉRANT que suite au départ de monsieur Henri Preston et de madame Diane Shaink il y a lieu de désigner monsieur Bruno Bernatchez à titre de Coordonnateur de l'entente et madame Karen Valenzuela à titre de Responsable des employés désignés, de Responsable de la diffusion des renseignements et de Responsable du protocole technique;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicsa Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne pour l'application de ladite entente :

- Karen Valenzuela, coordonnatrice des finances et de l'administration, à titre de responsable de la diffusion des renseignements;
- Karen Valenzuela, coordonnatrice des finances et de l'administration, à titre de responsable du protocole technique;
- Bruno Bernatchez, directeur général, à titre de coordonnateur de l'entente;
- Karen Valenzuela, coordonnatrice des finances et de l'administration, à titre de responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.

QUE madame Karen Valenzuela, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'il est chargé d'identifier pour le seconder dans cette tâche ou pour le remplacer en cas d'absence temporaire.

QUE madame Karen Valenzuela, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit lui-même (elle-même) autorisé(e) à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisé(e) à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

9. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) RÉOLUTION 20-185 : FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS : VILLE DE GASPÉ : PLAN ET DEVIS – ROUTE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT le projet de réalisation de plans et devis pour l'implantation d'une route industrielle entre les parcs industriels des Augustines et de Sandy Beach présenté par la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT que l'amélioration du lien routier entre les parcs industriels des Augustines et de Sandy Beach fait partie du Plan de développement de la ZIP établi par la Ville de Gaspé (cadre de vie);

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une nouvelle route permettra le transport de pales surdimensionnées, ce qui permettra à LM Wind Power d'agrandir son usine, de créer des emplois et qui en fera le principal client du port de Sandy Beach (niveau de vie);

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé a déjà bénéficié de l'aide financière de la MRC pour ce projet dans le cadre du Fonds d'émergence de projet;

CONSIDÉRANT les paramètres d'octroi d'aide financière du Fonds de soutien aux municipalités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 10 000 \$ à la Ville de Gaspé pour le projet « Plan et devis – Route industrielle » dans le cadre du *Fonds de soutien aux municipalités*.

B) RÉOLUTION 20-186 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : DESTINATION GASPÉ : BALADO TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT le projet de balado touristique présenté par Destination Gaspé (Escale Gaspésie);

CONSIDÉRANT que le projet pourrait avoir des retombées économiques substantielles, notamment en permettant de diversifier les clientèles touristiques, en augmentant le temps de visite sur le territoire, le taux de retour suite à une première visite ainsi qu'en favorisant le prolongement la saison (niveau de vie);

CONSIDÉRANT que le promoteur s'adjoint les services d'entreprises locales possédant l'expertise et les compétences nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mettra en valeur des événements, des sites naturels, culturels et patrimoniaux significatifs pour les communautés (milieu de vie);

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de soutenir le développement touristique tel que précisé dans sa planification stratégique 2019-2021;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 15 000 \$ à Destination Gaspé (Escale Gaspésie) pour le projet « Balado touristique » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est posée.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délicia Ritchie Roussy, la séance est levée à 16 h 39.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général